

## F05

# CLADIAIE TOURBEUSE

## Zone ouverte en activité ou récemment abandonnée

### Habitats concernés

**Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du Caricion davallianae\* (7210\*)**  
Tourbières basses alcalines (7230)

### Espèces concernées

**Vison d'Europe\* (1356\*)** Loutre d'Europe (1355)  
Vertigo de Desmoulin (E1016)  
Gomphe de Grasin (1046), Cordulie à corps fin (1041), Cordulie splendide (1036)  
Busard des roseaux (EA081), Cigogne blanche (EA031), Bihoreau gris (EA023), Marouette ponctuée (EA119), Milan noir (EA073), Pie-grièche écorcheur (EA338)  
*Chauve-souris* : Barbastelle (1308) Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304) Grand Murin (1324), Murin de Bechstein (1323), Murin à oreilles échancrées (1322), Minoptère de Schreibers (1310)  
*Marginalement* : **Rosalie des Alpes\* (1087\*)**, Cuivré des marais (1060)



### Enjeux :

*Le maintien de la cladiaie ouverte par une fauche périodique privilégie la diversité végétale (réduction de la densité du Marisque (« ruche »). De telles pratiques existaient autrefois : les ruches étaient récoltées occasionnellement pour constituer la litière des étables, voire pour être utilisées en tant que matériaux de construction.*

### ENGAGEMENTS :

#### Je m'engage à :

- Maintenir les **pratiques traditionnelles habituelles de fauche annuelle ou périodique (1 fois tous les 2 ans) de la cladiaie** (évacuer les produits de fauche) ; un pâturage occasionnel est possible.  
*Point de contrôle* : *contrôle sur place du maintien du caractère ouvert de la végétation de la parcelle (absence d'embuissonnement généralisé).*
- Réaliser ces fauches le plus tard possible en saison, c'est-à-dire entre le **1<sup>er</sup> août et le 30 septembre** (premières fortes pluies d'automne), et dans tous les cas uniquement lorsque le sol est sec et portant afin de ne pas le détruire.  
*Point de contrôle* : *contrôle sur place de l'absence de destruction / déstructuration des sols de la tourbière.*
- Si la fauche n'est pas manuelle, **utiliser des engins à faible portance**.  
*Points de contrôle* : *contrôle sur place de l'absence de déstructuration/défonçement du sol.*
- Ne **pas modifier les sols ni réduire leur hydromorphie** (drainage superficiel ou enterré, pompage...)  
*Point de contrôle* : *Contrôle sur place de l'absence de modification des conditions hydriques du sol.*

### RECOMMANDATIONS :

- Pratiquer une fauche annuelle, ou tous les 2 ans ; éviter toujours le broyage.
- Arracher ou couper au ras du sol, les arbustes qui ont colonisé la tourbière, avec évacuation des rémanents.
- Limiter au maximum la pénétration d'engins.
- Informez l'animateur Natura 2000 en cas de vente** des parcelles, afin qu'un partenaire de l'environnement puisse proposer de les acquérir ou de les gérer dans un but de sauvegarde biologique de ces milieux à haute valeur écologique